

Initiatives ministérielles

modifiée et, comme je l'ai déjà dit, nous avons modifié le Code criminel à maintes reprises depuis que nous sommes au pouvoir et, à mon avis, toutes ces modifications vont dans la bonne direction. Nous n'étions pas tenus à un processus qui nous obligeait à attendre cinq ans, puis une année de plus pour qu'un comité parlementaire se penche sur la question avant que le gouvernement n'apporte ces modifications.

Par conséquent, je demanderais à la Chambre de rejeter cet amendement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une très brève observation à ce sujet, car je pense que d'autres députés souhaitent prendre la parole.

Je sais que le secrétaire parlementaire veut faire avancer la chose. À vrai dire, au risque d'étonner le secrétaire parlementaire, mon objection à l'amendement porte sur la période de cinq ans. J'ai le plus grand respect pour la députée de Halifax qui a proposé l'amendement au nom du député de Moncton.

J'ai été mêlé de près à la mesure législative lorsque je siégeais de l'autre côté. Des procédures d'examen étaient alors engagées à propos de la Loi sur les transports nationaux. C'était il y a trois ans, si j'ai bonne mémoire. Je me tracassais au sujet des cinq ans. J'ai écouté avec beaucoup de sérieux le secrétaire parlementaire et je dois avouer qu'il a bien fait valoir son point de vue.

• (1150)

Il s'agit d'un nouveau projet de loi. À l'instar du député de Winnipeg—Transcona, je félicite la députée de New Westminster. J'étais là lorsqu'elle a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai des réserves. Comme d'autres députés l'ont mentionné, son discours bien intentionné en faveur de son amendement soulève de sérieuses questions.

D'autres groupes d'intérêt à l'extérieur de la Chambre ont soulevé des objections sérieuses. Je suis enclin à me ranger à l'avis du secrétaire parlementaire. Nous savons qu'il y a un problème. Tous les députés veulent faire cesser cette conduite inqualifiable qui consiste à harceler les gens, notamment les femmes. Je ne parle pas des enfants, mais ils sont également visés.

Il n'y a certainement pas un seul député qui ne connaisse pas un électeur dans une situation où il ne peut absolument pas s'en sortir. Vous essayez de faire la part des choses et de tenir compte de l'émancipation des hommes et des femmes. Le fait est qu'en dépit de la loi,

les femmes continuent malheureusement d'être désavantagées par rapport aux hommes à bien des égards.

Je ne sais pas si ce projet de loi résoudra tous les problèmes, car il continuera vraisemblablement à se produire des horreurs dans nos rues et nos villes, mais, au moins, c'est une tentative qui vise à solutionner le problème.

Je suis d'avis qu'un examen au bout de cinq ans pourrait effectivement être une entrave. J'espère que le nouveau gouvernement qui sortira des prochaines élections suivra la situation de près. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'attendre que la Cour suprême du Canada décide dans cinq ans qu'il est temps de procéder à l'examen. J'ai tendance à être de l'avis du secrétaire parlementaire.

Je voudrais toucher un mot de la Loi sur les jeunes contrevenants qui fait aussi partie de ce projet de loi pour dire à la Chambre que je viens juste de recevoir les résultats d'un questionnaire. Le nombre de réponses est absolument ahurissant. Depuis que je suis député, j'ai envoyé pas mal de questionnaires et je dois dire que je n'ai jamais eu autant de réponses signées, accompagnées d'une pleine page de commentaires.

Certains ont tendance à croire que personne ne lit ces questionnaires. Je comprends que la question des pensions des députés ait suscité une véritable réaction de la part des députés, mais la réaction du public à la nécessité de réformer la Loi sur les jeunes contrevenants m'a réellement surpris. J'apprécie ce qu'a dit le secrétaire parlementaire. J'étais ici lorsque la loi a été adoptée et j'étais ici également, en 1985, lorsque les modifications ont été apportées.

Vu toutes les horreurs qu'on raconte sur les jeunes contrevenants et la protection dont ils jouissent en vertu de la loi, la prochaine législature ferait mieux de s'attaquer à la question immédiatement, et non pas dans un an ou deux. La réaction est vive, en tout cas parmi les habitants de ma circonscription. C'est une des questions qui revient constamment dans les réponses—plus de 2 000—aux questionnaires que je leur adresse.

Certains se posent des questions au sujet de ces 2 000 réponses. Je ne sais pas quelle est votre expérience à tous sur ce point, mais je me souviens qu'en 1968, alors qu'il était très populaire, Pierre Elliott Trudeau avait obtenu 760 réponses à un questionnaire qu'il avait envoyé aux habitants de sa circonscription de Mont-Royal—plus de 50 000. Il pensait que c'était beaucoup. Ayant moi-même envoyé un grand nombre de questionnaires, je peux vous dire qu'à chaque fois, on reçoit environ 1 000 réponses. Il y a à peine trois ans, les gens ne signaient même pas. On a toujours du mal à convaincre les gens de signer pour que leurs noms puissent être inscrits sur une liste d'envoi. Ce